

PROCES-VERBAL de la session du CONSEIL MUNICIPAL de MARTIZAY du mardi 8 avril 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, le 8 avril 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Hervé FLEURY, Maire

La convocation a été affichée le 25 mars 2025

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. Mr BEAUCOURT Thierry. Mmes DOUADY Annie. BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice.

Excusés : Mme LIGAULT Isabelle a donné pouvoir à Mr BURDIN Maurice
Mr BLANCHET Jean-Michel a donné pouvoir à Mr Thierry BEAUCOURT
Mme FOURMAUX Virginie a donné pouvoir à Mr DUBOIS Eric

Participait à la réunion : Madame BERGEAULT Armelle, secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Le Maire ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de la session du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du Conseil Municipal en date du 25 mars 2025
Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Mme Jacqueline GABRIELE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du PV de séance du conseil municipal du 25 mars 2025

Approbation des comptes de gestion 2024 du Budget Principal et des budgets annexes Boucherie, Réseau Chaleur, Eau et Assainissement

Approbation des comptes administratifs 2024 du Budget Principal et des budgets annexes Boucherie, Réseau Chaleur, Eau et Assainissement

Affectation des résultats 2024 du Budget Principal et des budgets annexes Boucherie, Réseau Chaleur, Eau et Assainissement

Vote des taux d'imposition des taxes de la Fiscalité directe locale pour l'année 2025

Financement du fonds de solidarité logement et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Subvention d'équilibre aux budgets annexes Construction d'une boucherie et du Réseau Chaleur

Vote du Budget Principal 2025 et des budgets annexes 2025 Boucherie, Réseau Chaleur, Eau et Assainissement

Renonciation droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Numéro enregistrement	Date	Parcelle(s)	Propriétaire(s)	Acquéreur(s)	Prix de vente	Notaire
2025-0009	28/03/2025	ZO 74-75	Consorts CAPRON	Mr Mme MARICHEZ	120 000.00€	Maître ROUSSEAU

DM 2025-04-01 Approbation des comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes (Eau, Assainissement, Réseau Chaleur et de la Construction d'une boucherie)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DANVY, 1ère adjointe

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil ayant examiné le dossier,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance au moment du vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion 2024, de Monsieur le Trésorier,
DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DM 2025-04-02 Compte administratif 2024 du Budget Principal

N° SIRET : 21360113100013
Etablissement : MAIRIE DE MARTIZAY
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2024
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Département : INDRE
Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 07
Nombre de suffrages exprimés 10
VOTES : Contre =0 Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation : 25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Françoise DANVY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mr Hervé FLEURY, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		60 620,97	91 089,87		91 089,87	60 620,97
Opérations de l'exercice	903 393,03	963 359,72	193 963,54	182 033,08	1 097 356,57	1 145 392,80
TOTAUX	903 393,03	1 023 980,69	285 053,41	182 033,08	1 188 446,44	1 206 013,77
Résultats de clôture		120 587,66	103 020,33			17 567,33
Restes à réaliser			63 277,20	125 955,00	63 277,20	125 955,00
TOTAUX CUMULES	903 393,03	1 023 980,69	348 330,61	307 988,08	1 251 723,64	1 331 968,77
RESULTATS DEFINITIFS		120 587,66	40 342,53			80 245,13

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

DM 2025-04-03 Compte administratif 2024 du Budget annexe Assainissement

N° SIRET : 21360113100054
Etablissement : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
Budget : MARTIZAY

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2024
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Département : INDRE
Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 07
Nombre de suffrages exprimés 10
VOTES : Contre = Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation : 25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		32 332,85		242 797,00		275 129,85
Opérations de l'exercice	87 622,23	66 106,58		23 898,82	87 622,23	90 005,40
TOTAUX	87 622,23	98 439,43		266 695,82	87 622,23	365 135,25
Résultats de clôture		10 817,20		266 695,82		277 513,02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	87 622,23	98 439,43		266 695,82	87 622,23	365 135,25
RESULTATS DEFINITIFS		10 817,20		266 695,82		277 513,02

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

DM 2025-04-04 Compte administratif 2024 du Budget annexe Boucherie

N° SIRET : 21360113100070	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : CONSTRUCTION BOUCHERIE	Année 2024	Département : INDRE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11	
Nombre de membres présents	7	
Nombre de suffrages exprimés	10	
VOTES : Contre =	Pour =10	Abstentions =0
Date de convocation :	25/03/2025	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 877,95	6 656,20		6 656,20	5 877,95
Opérations de l'exercice	7 065,05	11 113,15	8 607,25	8 437,23	15 672,30	19 550,38
TOTAUX	7 065,05	16 991,10	15 263,45	8 437,23	22 328,50	25 428,33
Résultats de clôture		9 926,05	6 826,22			3 099,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 065,05	16 991,10	15 263,45	8 437,23	22 328,50	25 428,33
RESULTATS DEFINITIFS		9 926,05	6 826,22			3 099,83

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate la identité de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

DM 2025-04-05 Compte administratif 2024 du Budget annexe Eaux

N° SIRET : 21360113100062	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : SERVICE DES EAUX	Année 2024	Département : INDRE
Budget : MARTIZAY	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11		
Nombre de membres présents	7		
Nombre de suffrages exprimés	10		
VOTES : Contre =	Pour =10	Abstentions =0	
Date de convocation :	25/03/2025		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		15 843,06		150 955,22		166 798,28
Opérations de l'exercice	119 132,73	130 948,45	232 353,37	243 492,48	351 486,10	374 440,93
TOTAUX	119 132,73	146 791,51	232 353,37	394 447,70	351 486,10	541 239,21
Résultats de clôture		27 658,78		162 094,33		189 753,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	119 132,73	146 791,51	232 353,37	394 447,70	351 486,10	541 239,21
RESULTATS DEFINITIFS		27 658,78		162 094,33		189 753,11

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate la identité de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

DM 2025-04-06 Compte administratif 2024 du Budget annexe Réseau Chaleur

N° SIRET : 21360113100088	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : RESEAU CHALEUR	Année 2024	Département : INDRE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre =	Pour =10
Date de convocation :	25/03/2025
Abstentions =	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		623 756,02	16 077,53		16 077,53	623 756,02
Opérations de l'exercice	670 896,71	72 873,80	16 316,81	16 077,53	687 213,52	88 951,33
TOTAUX	670 896,71	696 629,82	32 394,34	16 077,53	703 291,05	712 707,35
Résultats de clôture		25 733,11	16 316,81			9 416,30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	670 896,71	696 629,82	32 394,34	16 077,53	703 291,05	712 707,35
RESULTATS DEFINITIFS		25 733,11	16 316,81			9 416,30

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

DM 2025-04-07 Affectation des résultats 2024 du Budget Principal

N° SIRET : 21360113100013	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : MAIRIE DE MARTIZAY	Année 2024	Département : INDRE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =	Pour =11
Date de convocation :	25/03/2025
Abstentions =	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	120 587,66
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (963 359,72 - 903 393,03)	59 966,69
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	60 620,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-103 020,33
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (182 033,08 - 193 963,54)	-11 930,46
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-91 089,87
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (125 955,00 - 63 277,20)	62 677,80
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-40 342,53

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	40 342,53
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	80 245,13
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DM 2025-04-08 Affectation des résultats 2024 du Budget annexe Réseau Chaleur

N° SIRET : 21360113100088	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : RESEAU CHALEUR	Année 2024	Département : INDRE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	25 733,11
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (72 873.80 - 670 896.71)	-598 022,91
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	623 756,02
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-16 316,81
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (16 077.53 - 16 316.81)	-239,28
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-16 077,53
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-16 316,81

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	16 316,81
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	9 416,30
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DM 2025-04-09 Affectation des résultats 2024 du Budget annexe Assainissement

N° SIRET : 21360113100054	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	Année 2024	Département : INDRE
Budget : MARTIZAY	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	10 817,20
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (66 106.58 - 87 622.23)	-21 515,65
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	32 332,85
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	266 695,82
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (23 898.82 - 0.00)	23 898,82
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	242 797,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	266 695,82

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	10 817,20
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DM 2025-04-10 Affectation des résultats 2024 du Budget annexe Eaux

N° SIRET : 21360113100062	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : SERVICE DES EAUX	Année 2024	Département : INDRE
Budget : MARTIZAY	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	27 658,78
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (130 948.45 - 119 132.73)	11 815,72
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	15 843,06
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	162 094,33
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (243 492.48 - 232 353.37)	11 139,11
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	150 955,22
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	162 094,33

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	27 658,78
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DM 2025-04-11 Affectation des résultats 2024 du Budget annexe Boucherie

N° SIRET : 21360113100070	COMPTE ADMINISTRATIF	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : CONSTRUCTION BOUCHERIE	Année 2024	Département : INDRE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable: TRESORERIE LE BLANC
		Date d'Édition : 09/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 08/04/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	25/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise DANVY
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Hervé FLEURY, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	9 926,05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (11 113.15 - 7 065.05)	4 048,10
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	5 877,95
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-6 826,22
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (8 437.23 - 8 607.25)	-170,02
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-6 656,20
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-6 826,22

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	6 826,22
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 099,83
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

DM 2025-04-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose que par délibération n°2024-04-18 du 15 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 9,38 %
TFB : 27,26 %
TFPNB : 35,00 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : 9,66 %
TFB : 28,08 %
TFPNB : 36,05 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les taux de la fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé "1259 Com" notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

DM 2025-04-13 Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement.

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement.

Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1er décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 interviennent au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun (PACEA, CEJ) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent).

Le financement de ces fonds est assuré principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs énergies et de téléphonie.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune pour l'année 2025 respectivement :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,
Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté adopté en date du 17 janvier 2025, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 17 janvier 2025,

DECIDE :

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2025.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 28.€.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.

Article 4 : Un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit 803.44€.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département

DM 2025-04-14 Subvention équilibre aux budgets annexes Construction d'une boucherie et Réseau Chaleur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité pour équilibrer le budget annexe "construction d'une boucherie" et le budget annexe "Réseau Chaleur" de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du budget principal,

Pour cela, il est nécessaire d'octroyer une subvention de 12631,20 € au budget annexe Réseau Chaleur et 5932,40 € au budget annexe Construction d'une boucherie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité, le virement des deux subventions d'équilibre énoncées ci-dessus
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces comptables afférentes à cette décision,

DM 2025-04-15 Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

DM 2025-04-16 Vote du budget principal

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 047 840,83 €
et en dépenses et en recettes d'investissement à 867 420,15 €.

DM 2025-04-17 Vote du budget annexe Eaux

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget unique 2025 du budget annexe du service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 156 158,78 €
et un suréquilibre en investissement en dépenses à 38 166,85€ et en recettes à 212 244,33€.

DM 2025-04-18 Vote du budget annexe boucherie

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget unique 2025 du budget annexe Construction de la Boucherie qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 20 232,23 €
et en dépenses et en recettes d'investissement à 15 607,22 €.

DM 2025-04-19 Vote du budget annexe Réseau Chaleur

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget unique 2025 du budget annexe Réseau Chaleur qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 72 047,50 €
et en dépenses et en recettes d'investissement à 32 876,81 €.

DM 2025-04-20 Vote du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget unique 2025 du budget annexe du service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 99 085,00 €
et un suréquilibre en investissement en dépenses à 89 967,10 € et en recettes à 356 557,90 €.

L'ordre du jour étant clos, le Maire lève la séance à 23h00

La secrétaire de séance,



Jacqueline GABRIELE

Le Maire,



Hervé FLEURY

Validé par le conseil municipal en date du 21/6/2025